

II. Activité juridictionnelle

L'activité juridictionnelle de la Cour suprême en 2019 est présentée en deux étapes qui traitent respectivement de l'analyse globale des données (I) et de l'examen de la situation particulière de chaque chambre (II).

1. Analyse globale de l'activité juridictionnelle

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le greffe central de la Cour suprême a enregistré 532 affaires réparties comme suit : 136 affaires pénales, 188 affaires civiles et/ou commerciales, 90 affaires sociales, 86 affaires administratives et 32 requêtes en rabat d'arrêt.

Ces affaires viennent s'ajouter aux 148 en stock au greffe central à la fin de l'année 2018, réparties comme suit : 46 affaires pénales, 32 affaires civiles et/ou commerciales, 50 affaires sociales, 12 affaires administratives et 8 requêtes en rabat d'arrêt.

Après mise en état, le greffe central a transmis 517 affaires aux chambres de la Cour suprême, réparties comme suit : 156 affaires à la chambre criminelle, 178 affaires à la chambre civile et commerciale, 83 affaires à la chambre sociale, 68 affaires à la chambre administrative et 32 affaires aux chambres réunies.

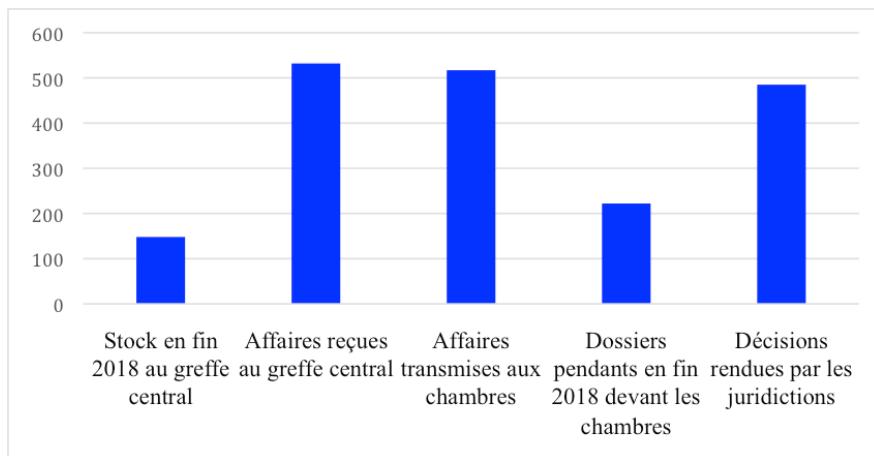
Ces affaires viennent s'ajouter à celles pendantes dans les chambres, réparties comme suit : 85 affaires à la chambre criminelle, 52 à la chambre civile et commerciale, 25 à la chambre sociale, 34 à la chambre administrative et 26 aux chambres réunies.

Ainsi, courant 2019, la Cour suprême a fonctionné avec 739 affaires, réparties comme suit : 241 affaires pour la chambre criminelle, 230 affaires pour la chambre civile et commerciale, 108 affaires pour la chambre sociale, 102 affaires pour la chambre administrative et 58 affaires pour les chambres réunies.

Le traitement de ces affaires a permis aux chambres de rendre 485 décisions dont 282 arrêts et 203 ordonnances.

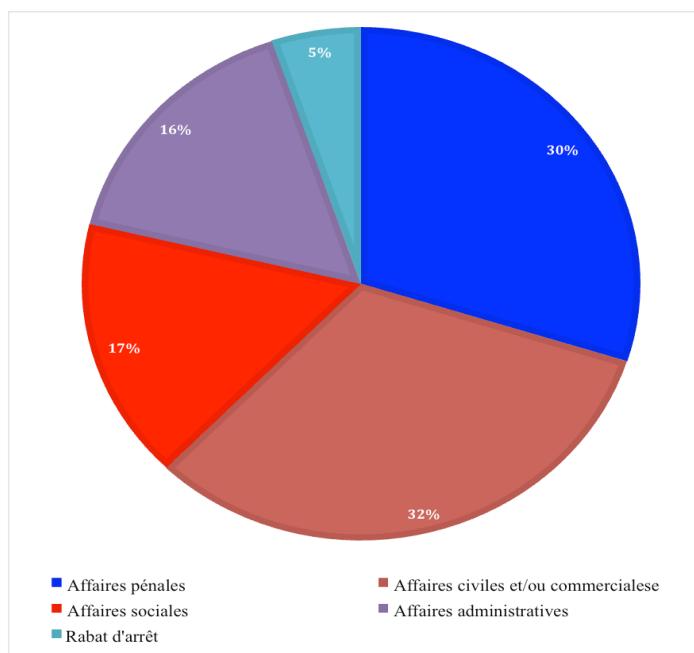
Les décisions sont ainsi réparties : 145 décisions pour la chambre criminelle, 157 décisions pour la chambre civile et commerciale, 80 décisions pour la chambre sociale, 78 décisions pour la chambre administrative et 25 arrêts pour les chambres réunies.

Figure 1. Aperçu général de l'activité juridictionnelle



Cette figure donne un aperçu global de l'activité juridictionnelle de la Cour suprême.

Figure 2. Répartition des affaires par matière



L'analyse des données globales révèle : une hausse du nombre d'affaires enregistrées au greffe central (A), une hausse du nombre d'affaires

transmises aux chambres (B) et une baisse du nombre de décisions rendues (C).

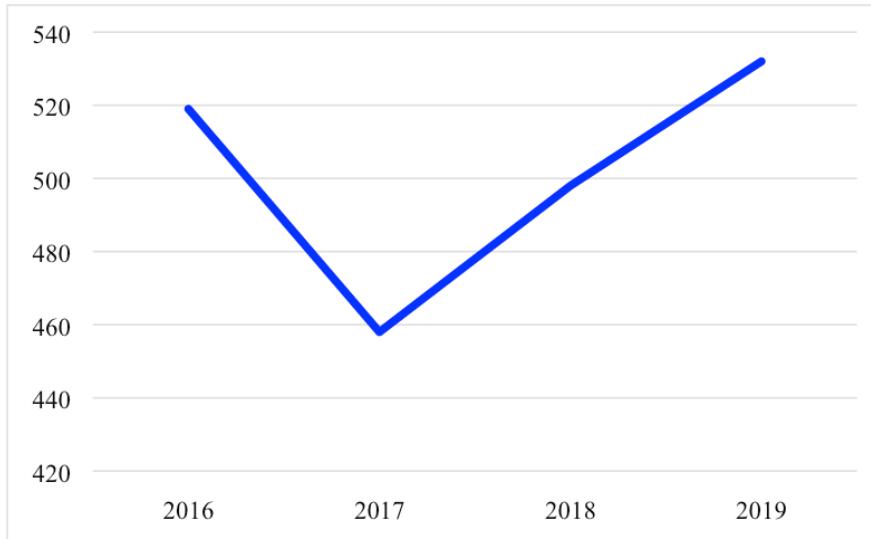
A. Hausse du nombre d'affaires enregistrées au greffe central

Courant 2019, 532 affaires nouvelles ont été enregistrées au greffe central, contre 498 en 2018, soit une hausse de 6,82 %. Il s'agit du plus grand nombre d'affaires reçues depuis 2016.

Tableau 1. Évolution du nombre d'affaires enregistrées au greffe central

<i>Année</i>	2016	2017	2018	2019
Affaires enregistrées	519	458	498	532
Taux d'évolution	2,50 %	16,15 %	6,82 %	

Figure 3. Évolution du nombre d'affaires enregistrées au greffe central



Cette figure montre que le redressement de la pente constaté en 2018 s'est confirmé en 2019.

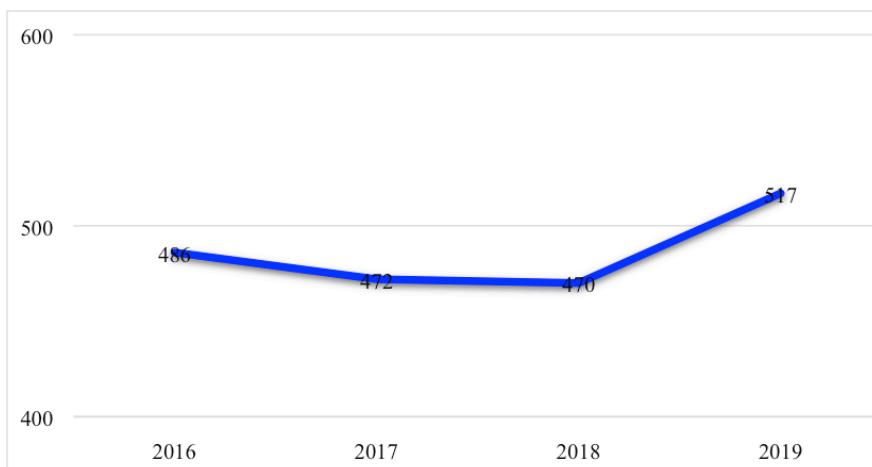
B. Hausse du nombre d'affaires transmises aux chambres

517 affaires ont été transmises aux chambres après mise en état. Ce qui représente une hausse de 10,00 % par rapport à 2018 où 470 affaires ont été transmises aux chambres.

Tableau 2. Évolution du nombre d'affaires transmises aux chambres

Année	2016	2017	2018	2019
Affaires transmises aux chambres	486	472	470	517
Taux d'évolution	6,38 %	9,53 %	10,00 %	

Figure 4. Évolution du nombre d'affaires transmises aux chambres



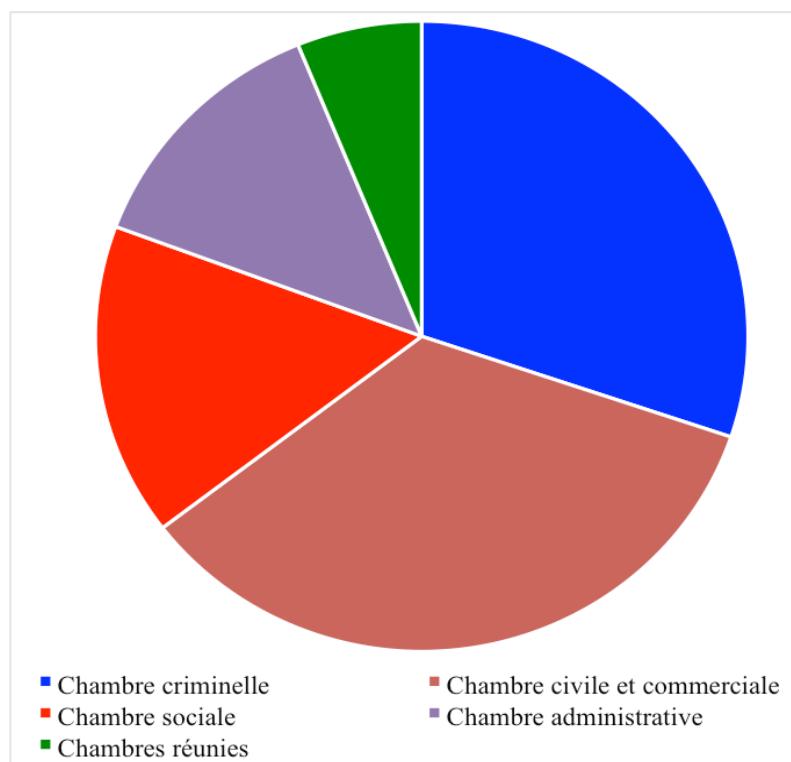
La tendance à la baisse constatée depuis 2017 et 2018 s'est inversée.

La répartition des affaires transmises aux chambres s'établit comme suit :

- Chambre criminelle : 156 affaires, soit 30,18 % ;
- Chambre civile et commerciale : 178 affaires, soit 34,43 % ;

- Chambre sociale : 83 affaires, soit 16,05 % ;
- Chambre administrative : 68 affaires, soit 13,15 % ;
- Chambres réunies : 32 affaires, soit 6,19 %.

Figure 5. Répartition des affaires transmises aux chambres



A. Une baisse du nombre de décisions rendues

En 2019, la Cour suprême a rendu 485 décisions dont 282 arrêts et 203 ordonnances. Ce qui représente une baisse de 14,31 % par rapport à 2018 où 566 décisions ont été rendues.

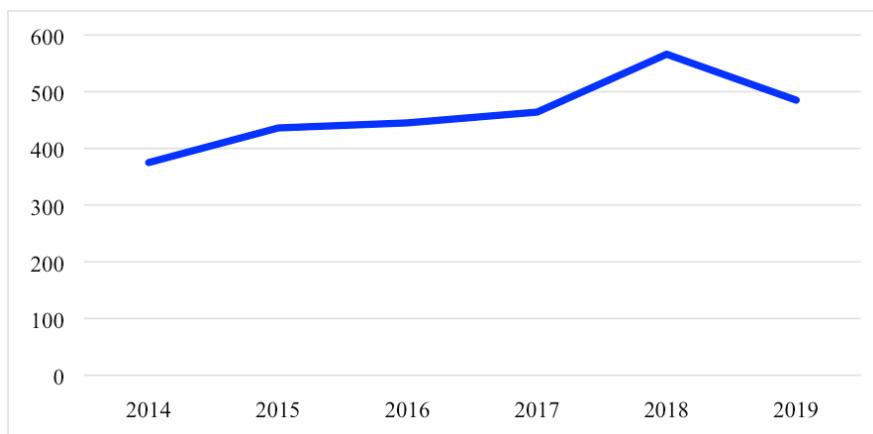
Cette baisse s'explique par le fait que les chambres ont rendu plus d'arrêts que d'ordonnances. En effet, étant donné que le traitement des affaires devant faire l'objet d'arrêt prend plus de temps que celles réglées par simple ordonnance, il est normal que le taux de traitement baisse par rapport à 2018 où il y avait plus d'ordonnance que d'arrêts.

Il faut rappeler que la hausse considérable constatée en 2018 était due au nombre très élevé d'ordonnances constatant l'irrecevabilité ou la déchéance d'un pourvoi.

Tableau 3. Évolution du nombre de décisions rendues

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décisions	375	436	445	464	566	485
Taux d'évolution %	29,33 %	25,22 %	8,98 %	4,52 %	-14,31 %	

Figure 6. Évolution du nombre de décisions rendues



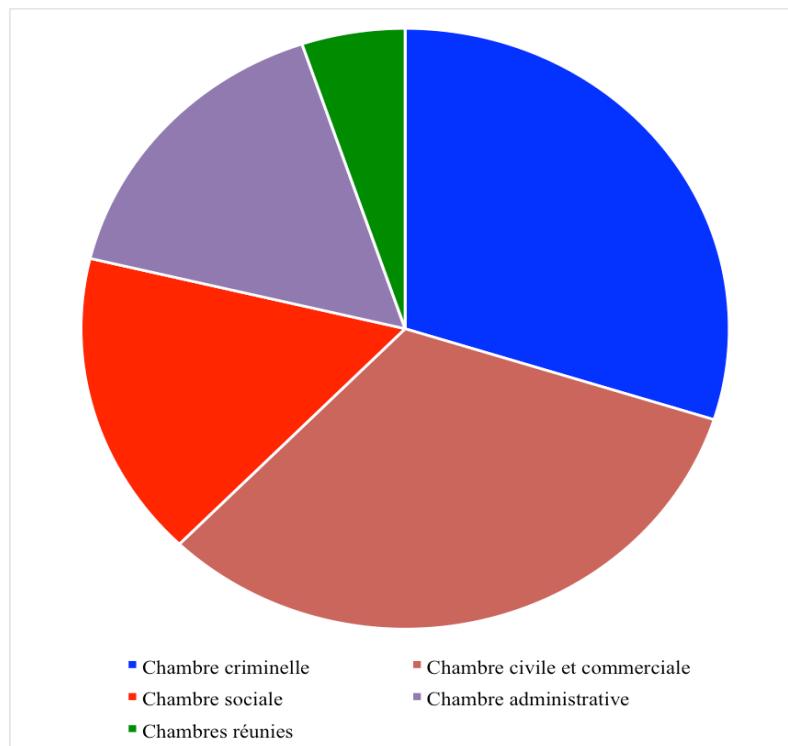
Cette figure montre qu'à l'exception de 2018, le nombre de décision a connu une augmentation par rapport aux années précédentes.

La répartition par chambre des décisions rendues s'établit comme suit :

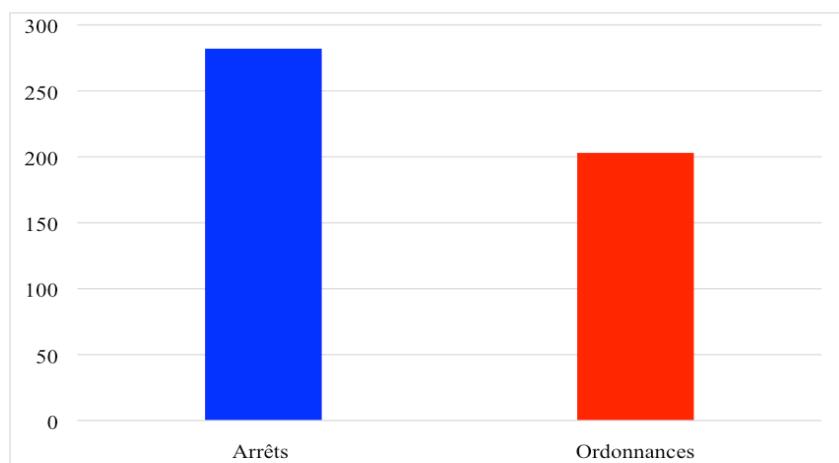
- Chambre civile et commerciale : 157 décisions, soit 32,37 %;
- Chambre criminelle : 145 décisions, soit 29,9 % ;
- Chambre sociale : 80 décisions, soit 16,5 %;

- Chambre administrative : 78 décisions, soit 16,08 % ;
- Chambres réunies : 25 arrêts, soit 5,15 %.

Figure 7. Répartition des décisions rendues par chambre



Cette figure montre que la chambre civile et commerciale a rendu le plus grand nombre de décisions.

Figure 8. Répartition par catégorie de décision

Tableau 4. Répartition par nature de décision

Nature de décision	Chambre			Chambres réunies	Total	%
	criminelle et commerciale	civile et commerciale	sociale et administrative			
Déchéance	88	28	0	11	4	131 27,01 %
Rejet	29	64	31	27	14	165 34,02 %
Irrecevabilité	5	12	17	12	6	52 10,72 %
Cassation	11	23	28	2	1	65 13,41 %
Annulation	0	1	0	15	0	16 3,31 %
Incompétence	0	0	0	5	0	5 1,03 %
Désistement	3	1	1	4	0	9 1,86 %
Renvoi ch. réunies	2	1	3	0	0	6 1,24 %
Renvoi CCJA	0	26	0	0	0	26 5,37 %
Rétraction	3	1	0	0	0	4 0,82 %
Sursis à statuer	0	0	0	1	0	1 0,20 %
Suspension	0	0	0	1	0	1 0,20 %
Sans objet	1	0	0	0	0	1 0,20 %
Prorogation de délai	3	0	0	0	0	3 0,61 %
Total	145	157	80	78	25	485 100 %

2. Étude détaillée des données

A. Chambre criminelle

La chambre criminelle qui a débuté l'année judiciaire avec un stock de 85 affaires en instance, a reçu 156 affaires nouvelles et rendu 145 décisions dont 44 arrêts et 101 ordonnances.

La comparaison de ces données avec celles de 2018 (180 affaires reçues et 273 décisions) révèle une baisse du nombre d'affaires reçues et du nombre de décisions rendues.

Tableau 5. Répartition des décisions rendues par la chambre criminelle

Nature de décision	Arrêts		Ordonnances		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Déchéance	2	4,55 %	86	85,14 %	88	60,69 %
Rejet	26	59,09 %	3	2,97 %	29	20,00 %
Irrecevabilité	3	6,8 %	2	1,99 %	5	3,45 %
Cassation	11	25,00 %	0	0	11	7,59 %
Renvoi en chambres réunies	2	4,55 %	0	0	2	1,38 %
Rétraction	0	0	3	2,97 %	3	2,07 %
Désistement	0	0	3	2,97 %	3	2,07 %
Sans objet	0	0	1	0,99 %	1	0,68 %
Prorogation de délai	0	0	3	2,97 %	3	2,07 %
Total	44	100 %	101	100 %	145	100 %

Figure 9. Répartition des décisions rendues par la chambre criminelle

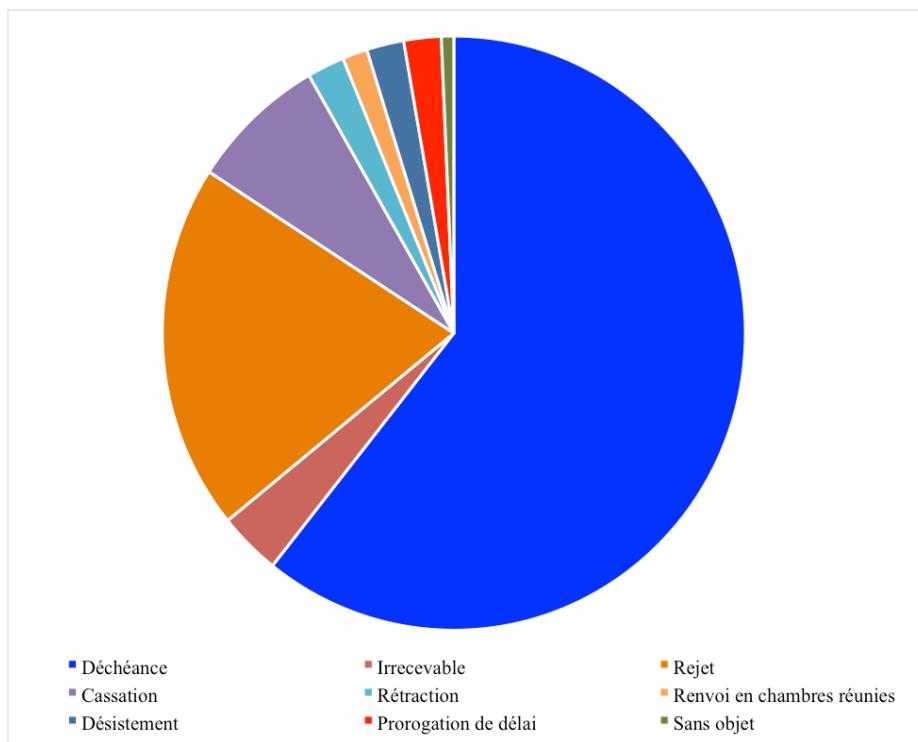
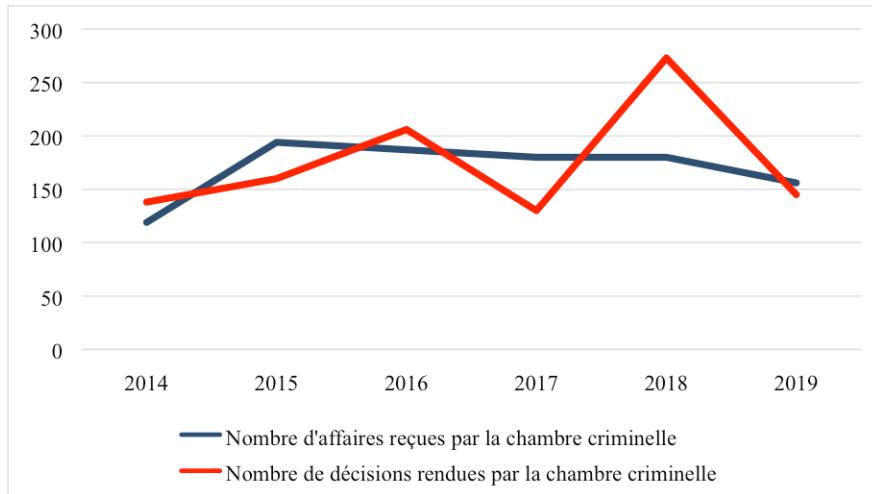


Tableau 6. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre criminelle

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Affaires reçues	119	194	187	180	180	156
Taux d'évolution	31,09 %	-19,59 %	-16,58 %	-13,33 %	-13,33 %	
Décisions	138	160	206	130	273	145
Taux d'évolution	5,07 %	-9,38 %	-29,61 %	11,54 %	-46,89 %	

Figure 10. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre criminelle



Le taux des décisions d'irrecevabilité ou de déchéance reste très élevé. En effet elles représentent 67,58 % décisions de la chambre criminelle. Les commentaires figurant dans le rapport d'activité de l'année 2018 sont donc d'actualité.

B. Chambre civile et commerciale

La chambre civile et commerciale, qui a débuté l'année judiciaire avec un stock de 52 affaires en instance, a reçu 178 affaires nouvelles et rendu 157 décisions dont 98 arrêts et 59 ordonnances.

La comparaison de ces données avec celles de 2018 (110 affaires reçues et 137 décisions) révèle une hausse de 61,81 % du nombre d'affaires reçues et de 14,59 % du nombre de décisions.

Tableau 7. Répartition des décisions rendues par la chambre civile et commerciale

<i>Catégories</i>	<i>Arrêts</i>		<i>Ordonnances</i>		<i>Total</i>	
	<i>Natures des décisions</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>
Rejet	60	61,22 %	4	6,78 %	64	40,76 %
Cassation	23	23,47 %	0	0	23	14,65 %
Déchéance	1	1,02 %	27	45,76 %	28	17,83 %
Renvoi CCJA	5	5,10 %	21	35,59 %	26	16,65 %
Annulation	1	1,02 %	0	0	1	0,64 %
Irrecevabilité	7	7,14 %	5	8,47 %	12	7,64 %
Renvoi chambres réunies	1	1,02 %	0	0	1	0,64 %
Rétractation	0	0	1	1,69 %	1	0,64 %
Désistement	0	0	1	1,69 %	1	0,64 %
Total	98	100 %	59	100 %	157	100 %

Tableau 8. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre civile et commerciale

<i>Année</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Affaires reçues	140	83	162	124	110	178
Taux d'évolution	27,14 %	114,46 %	9,88 %	43,55 %	61,82 %	
Décisions	105	131	110	159	137	157
Taux d'évolution	49,52 %	19,85 %	42,73 %	-1,26 %	14,60 %	

Figure 11. Répartition des décisions rendues par la chambre civile et commerciale

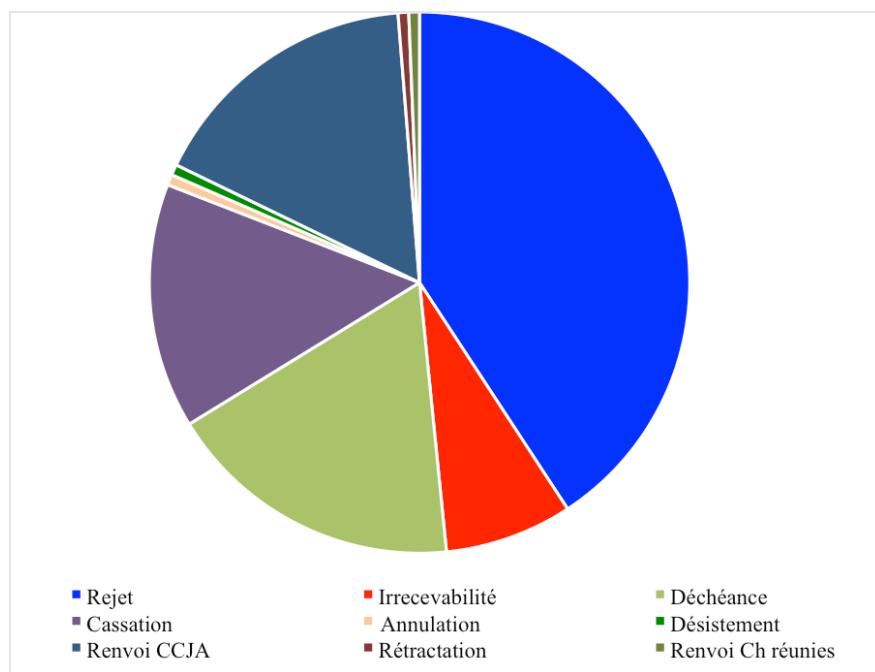
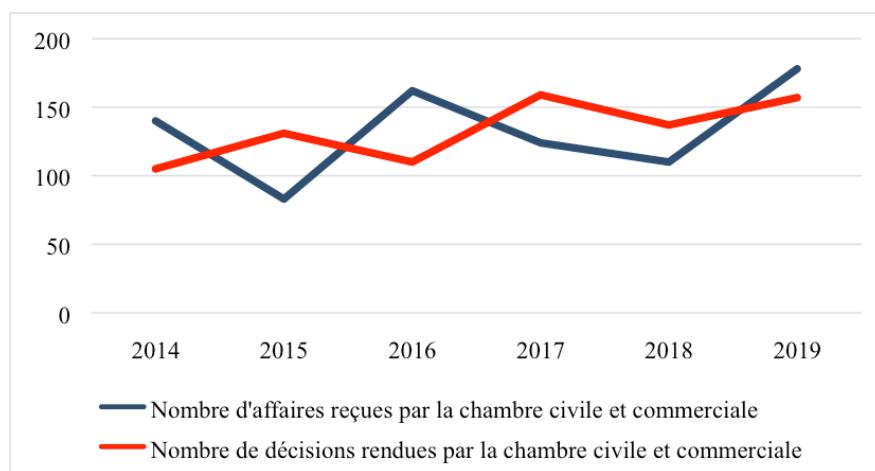


Figure 12. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre civile et commerciale



La chambre civile et commerciale est la formation qui a rendu le plus grand nombre de décisions de fond. L'explication est que la procédure est obligatoirement introduite par un avocat. Ce qui fait que le taux d'irrecevabilité et de déchéance est acceptable.

On constate, cependant, que le taux des arrêts de cassation reste important (26,43 % des arrêts de fond (87)) même s'il y a eu une baisse par rapport à 2018 où il était de 34,09 %. Là également les propositions faites dans le rapport de 2018 sont toujours valables.

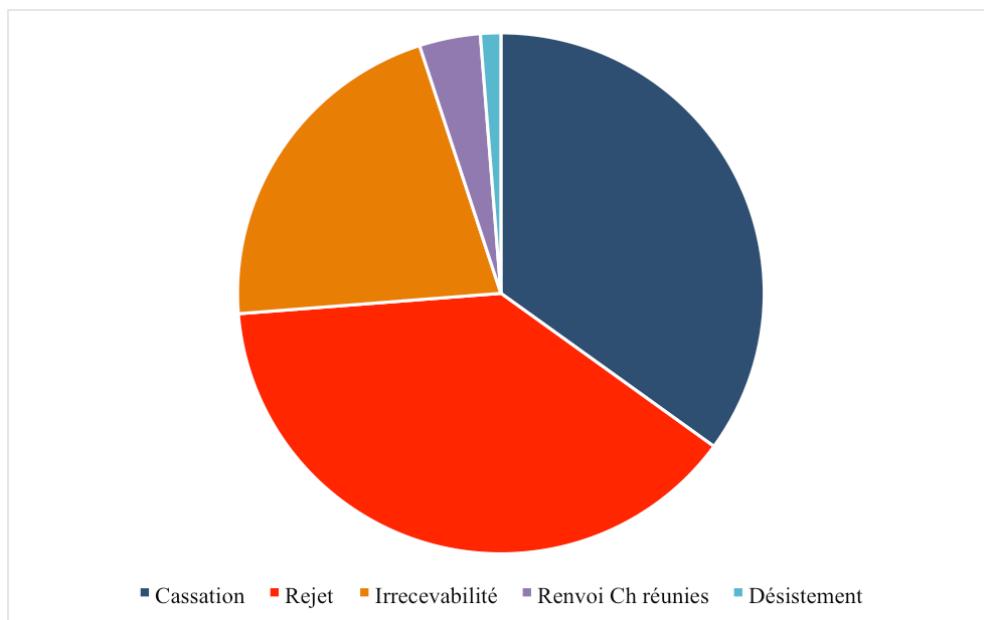
C. Chambre sociale

La chambre sociale qui a démarré l'année judiciaire avec un stock de 25 affaires en instance, a reçu 83 affaires nouvelles et rendu 80 décisions dont 64 arrêts et 16 ordonnances.

La comparaison de ces données avec celles de 2018 (64 affaires reçues et 74 décisions) révèle une hausse de 29,68 % du nombre d'affaires reçues et de 8,10 % du nombre de décisions.

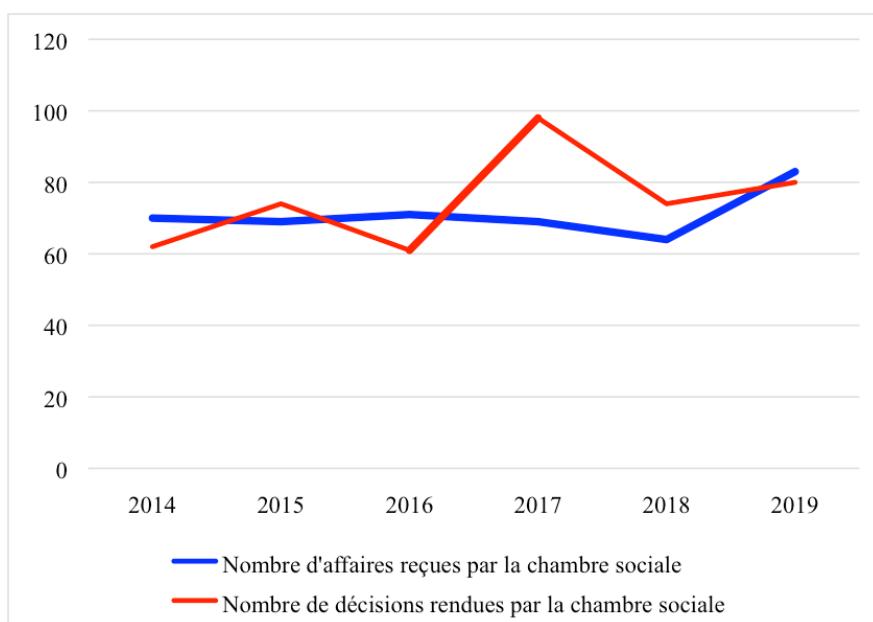
Tableau 9. Répartition des décisions rendues par la chambre sociale

Catégories	Arrêts		Ordonnances		Total	
	Nature des décisions	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Cassation	28	43,75 %	0	0	28	35,00 %
Rejet	30	46,88 %	1	6,25 %	31	38,75 %
Irrecevabilité	3	4,69 %	14	87,50 %	17	21,25 %
Renvoi chambre réunies	3	4,69 %	0	0	3	3,75 %
Désistement	0	0	1	6,25 %	1	1,25 %
Total	64	100 %	16	100 %	80	100 %

Figure 13. Répartition des décisions rendues par la chambre sociale**Tableau 10. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre sociale**

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Affaires reçues	70	69	71	69	64	83
Taux d'évolution	18,57 %	20,29 %	16,90 %	20,29 %	29,68 %	
Décisions	62	74	61	98	74	80
Taux d'évolution	29,03 %	8,11 %	31,15 %	-18,37 %	8,10 %	

Figure 14. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre sociale



On constate que le taux des arrêts de cassation reste très élevé. En effet sur 58 arrêts de fond, 28 sont des décisions de cassation, soit 48,27 %. Les développements faits dans le rapport de 2018 sont toujours valables.

D. Chambre administrative

La chambre administrative qui a démarré l'année judiciaire avec un stock de 34 affaires en instance, a reçu 68 affaires nouvelles et rendu 78 décisions dont 51 arrêts et 27 ordonnances.

La comparaison avec les données de l'année judiciaire 2018 (95 affaires reçues et 74 décisions) révèle une baisse de 28,42 % du nombre d'affaires reçues et une hausse de 5,40 % du nombre de décisions rendues.

Tableau 11. Répartition des décisions rendues par la chambre administrative

Catégories	Arrêts		Ordonnances		Total	
	Natures des décisions	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Annulation	15	29,41 %	0	0	15	19,23 %
Rejet	22	43,14 %	5	18,52 %	27	34,62 %
Irrecevabilité	5	9,80 %	7	25,93 %	12	15,38 %
Déchéance	1	1,96 %	10	37,04 %	11	14,10 %
Cassation	2	3,92 %	0	0	2	2,56 %
Désistement	0	0	4	14,81 %	4	5,13 %
Incompétence	5	9,80 %	0	0	5	6,41 %
Sursis à statuer	1	1,96 %	0	0	1	1,28 %
Suspension	0	0	1	3,70 %	1	1,28 %
Total	51	100 %	27	100 %	78	100 %

Tableau 12. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre administrative

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Affaires reçues	110	75	66	99	95	86
Taux d'évolution	-21,82 %	14,67 %	30,30 %	-13,13 %	-9,47 %	
Décisions	70	71	68	77	74	78
Taux d'évolution	11,43 %	9,86 %	14,71 %	1,29 %	5,40 %	

Figure 15. Répartition des décisions rendues par la chambre administrative

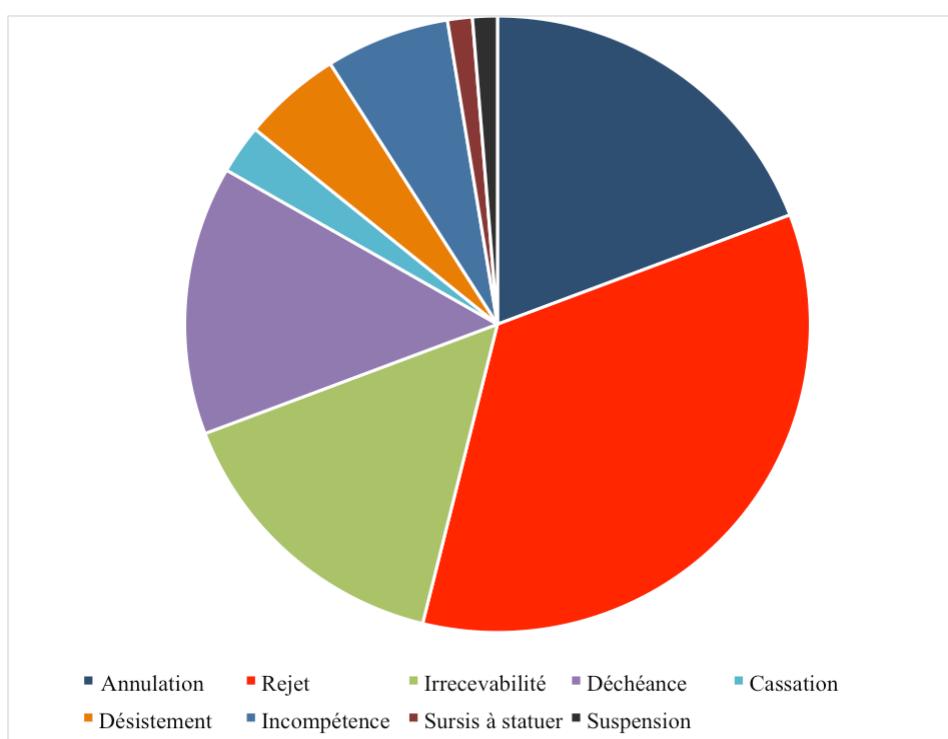
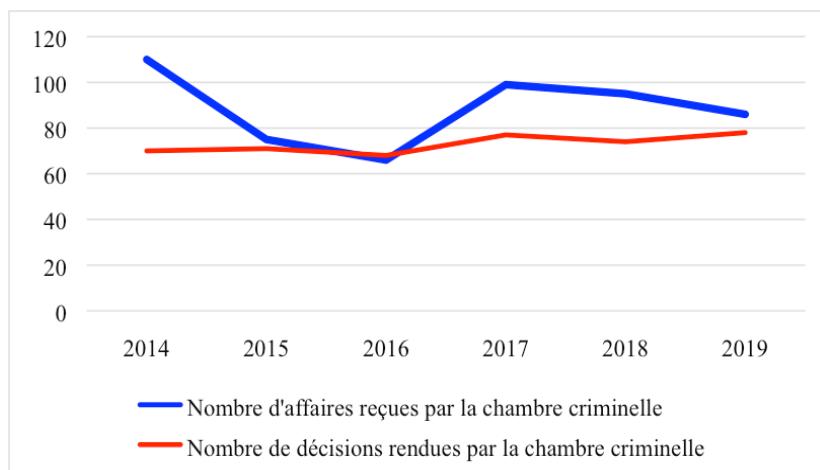


Figure 16. Évolution de l'activité juridictionnelle de la chambre administrative

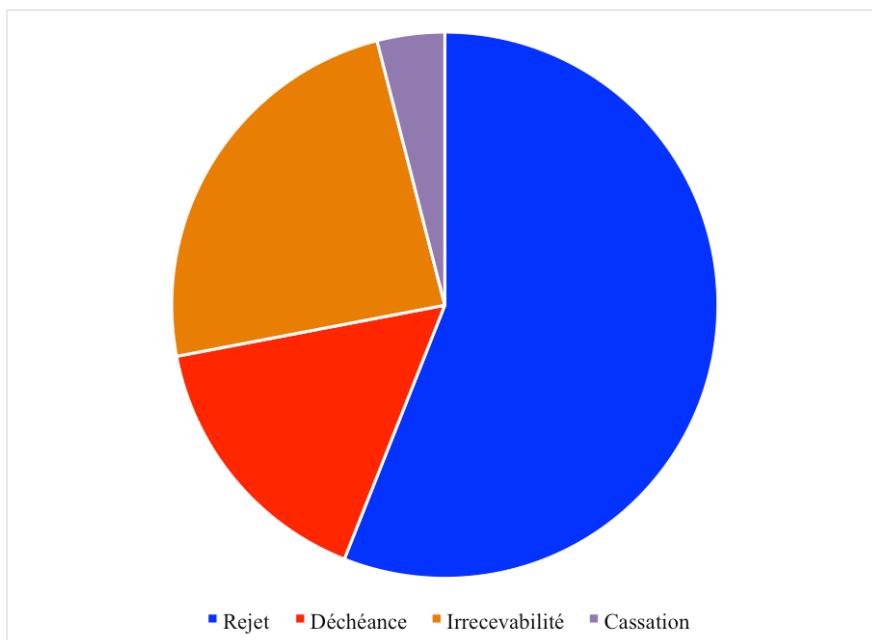


Le taux de déchéance et d’irrecevabilité reste élevé. L’allègement des formalités, proposé dans le rapport précédent, pourrait contribuer à baisser ce taux.

E. Chambres réunies

Les chambres réunies qui avaient 26 dossiers pendents en fin 2018, ont reçu 32 affaires et rendu 25 arrêts.

Figure 17. Répartition des décisions rendues par les chambres réunies



Par rapport à 2018, on a constaté une hausse du nombre d’affaires reçues (32 contre 12) et du nombre de décisions (25 contre 8).

**Tableau 12. Évolution de l'activité juridictionnelle
des chambres réunies**

Nature de la décision	Nombre	Pourcentage
Rejet	14	56,00 %
Irrecevabilité	6	24,00 %
Déchéance	4	16,00 %
Cassation	1	4,00 %
Total	25	100 %